

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01116228 - 20 - 3		
2. Nom et adresse de l'opérateur : THE OBVIOUS TEA COMPANY 51 rue Maurice Philippot 92260 - FONTENAY AUX ROSES Activité principale : Distributeur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Commerce de gros de café, thé, cacao et épices : voir annexe Thé en feuilles : Conditionnement Thé en feuilles : Conditionnement cf annexe certificat <i>Produits distribués :</i> <u>Marque :</u> Commerce de gros de café, thé, cacao et épices : THE Commerce de gros de café, thé, cacao et épices : INFUSIONS THE OBVIOUS TEA Commerce de gros de café, thé, cacao et épices : Café THE OBVIOUS TEA	5. Définis comme : biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique biologique biologique biologique	6. Période de validité du : au : 27/01/2020 31/12/2021 27/01/2020 31/12/2021 27/01/2020 31/12/2021 27/01/2020 31/12/2021 27/01/2020 31/12/2021
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 27/01/2020	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 03/06/2021
Le Directeur, François LUQUET

